



This is the **FRENCH** version of the Know Your Rights Card provided by the Multilingual Outreach Volunteer Effort. There are four pages included in this document. The second page is INTENTIONALLY left blank for printing purposes. The third and fourth pages are labeled with the front side and back side. There are 3 cards per page. When printing, make sure to select the “**double sided**” option, so you can cut out each card with the appropriate front and back side included. For any questions or concerns, please feel free to reach out to translations@virginia.edu.

This translation includes the following information translated from English:

You have constitutional rights
DO NOT OPEN THE DOOR if an immigration agent is knocking on the door.
DO NOT ANSWER ANY QUESTIONS from an immigration agent if they try to talk to you. You have a right to remain silent.
DO NOT SIGN ANYTHING without first speaking to a lawyer. You have the right to speak with a lawyer.
If you are outside of your home, ask the agent if you are free to leave and if they say yes, leave calmly.
GIVE THIS CARD TO THE AGENT. If you are inside your home, show the card through the window or slide it under the door.
I do not wish to speak with you, answer your questions, or sign or hand you anything based on my 5th Amendment rights under the United States Constitution.
I do not give you permission to enter my home based on my 4th Amendment rights under the United States Constitution unless you have a warrant to enter, signed by a judge or magistrate with my name on it that you slide under the door
I do not give you permission to search any of my belongings based on my 4th Amendment rights
I choose to exercise my constitutional rights
These cards are available to citizens and noncitizens alike.
For more information, please visit: https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights



UNIVERSITY
of VIRGINIA

Center for American English
Language & Culture

FRONT OF CARD:

Vous avez des droits constitutionnels. N'OUVREZ PAS LA PORTE si un agent du service d'immigration frappe à la porte. NE REPONDEZ PAS AUX QUESTIONS d'un agent du service d'immigration s'il essaie de parler avec vous. Vous avez le droit de garder le silence. NE SIGNEZ RIEN avant d'avoir parlé avec un avocat. Vous avez le droit de parler avec un avocat. Si vous êtes à l'extérieur de votre domicile, demandez à l'agent si vous êtes libre de partir, et s'il dit oui, partez calmement. DONNEZ CETTE CARTE À L'AGENT. Si vous êtes à l'intérieur de votre domicile, montrez la carte à travers la fenêtre ou glissez-la sous la porte, sans sortir de chez vous.	Vous avez des droits constitutionnels. N'OUVREZ PAS LA PORTE si un agent du service d'immigration frappe à la porte. NE REPONDEZ PAS AUX QUESTIONS d'un agent du service d'immigration s'il essaie de parler avec vous. Vous avez le droit de garder le silence. NE SIGNEZ RIEN avant d'avoir parlé avec un avocat. Vous avez le droit de parler avec un avocat. Si vous êtes à l'extérieur de votre domicile, demandez à l'agent si vous êtes libre de partir, et s'il dit oui, partez calmement. DONNEZ CETTE CARTE À L'AGENT. Si vous êtes à l'intérieur de votre domicile, montrez la carte à travers la fenêtre ou glissez-la sous la porte, sans sortir de chez vous.
Vous avez des droits constitutionnels. N'OUVREZ PAS LA PORTE si un agent du service d'immigration frappe à la porte. NE REPONDEZ PAS AUX QUESTIONS d'un agent du service d'immigration s'il essaie de parler avec vous. Vous avez le droit de garder le silence. NE SIGNEZ RIEN avant d'avoir parlé avec un avocat. Vous avez le droit de parler avec un avocat. Si vous êtes à l'extérieur de votre domicile, demandez à l'agent si vous êtes libre de partir, et s'il dit oui, partez calmement. DONNEZ CETTE CARTE À L'AGENT. Si vous êtes à l'intérieur de votre domicile, montrez la carte à travers la fenêtre ou glissez-la sous la porte, sans sortir de chez vous.	Vous avez des droits constitutionnels. N'OUVREZ PAS LA PORTE si un agent du service d'immigration frappe à la porte. NE REPONDEZ PAS AUX QUESTIONS d'un agent du service d'immigration s'il essaie de parler avec vous. Vous avez le droit de garder le silence. NE SIGNEZ RIEN avant d'avoir parlé avec un avocat. Vous avez le droit de parler avec un avocat. Si vous êtes à l'extérieur de votre domicile, demandez à l'agent si vous êtes libre de partir, et s'il dit oui, partez calmement. DONNEZ CETTE CARTE À L'AGENT. Si vous êtes à l'intérieur de votre domicile, montrez la carte à travers la fenêtre ou glissez-la sous la porte, sans sortir de chez vous.
Vous avez des droits constitutionnels. N'OUVREZ PAS LA PORTE si un agent du service d'immigration frappe à la porte. NE REPONDEZ PAS AUX QUESTIONS d'un agent du service d'immigration s'il essaie de parler avec vous. Vous avez le droit de garder le silence. NE SIGNEZ RIEN avant d'avoir parlé avec un avocat. Vous avez le droit de parler avec un avocat. Si vous êtes à l'extérieur de votre domicile, demandez à l'agent si vous êtes libre de partir, et s'il dit oui, partez calmement. DONNEZ CETTE CARTE À L'AGENT. Si vous êtes à l'intérieur de votre domicile, montrez la carte à travers la fenêtre ou glissez-la sous la porte, sans sortir de chez vous.	Vous avez des droits constitutionnels. N'OUVREZ PAS LA PORTE si un agent du service d'immigration frappe à la porte. NE REPONDEZ PAS AUX QUESTIONS d'un agent du service d'immigration s'il essaie de parler avec vous. Vous avez le droit de garder le silence. NE SIGNEZ RIEN avant d'avoir parlé avec un avocat. Vous avez le droit de parler avec un avocat. Si vous êtes à l'extérieur de votre domicile, demandez à l'agent si vous êtes libre de partir, et s'il dit oui, partez calmement. DONNEZ CETTE CARTE À L'AGENT. Si vous êtes à l'intérieur de votre domicile, montrez la carte à travers la fenêtre ou glissez-la sous la porte, sans sortir de chez vous.

BACK OF CARD:

Je ne vous autorise pas à entrer chez moi en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis, sauf si vous avez un mandat nominatif signé par un juge ou par un magistrat que vous pouvez glisser sous la porte. Je ne vous autorise pas à fouiller mes affaires en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis. Je souhaite exercer mes droits constitutionnels. Ces cartes sont disponibles aux citoyens aussi bien qu'aux non citoyens. Pour en savoir plus, visiter: https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights	Je ne vous autorise pas à entrer chez moi en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis, sauf si vous avez un mandat nominatif signé par un juge ou par un magistrat que vous pouvez glisser sous la porte. Je ne vous autorise pas à fouiller mes affaires en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis. Je souhaite exercer mes droits constitutionnels. Ces cartes sont disponibles aux citoyens aussi bien qu'aux non citoyens. Pour en savoir plus, visiter: https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights
Je ne vous autorise pas à entrer chez moi en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis, sauf si vous avez un mandat nominatif signé par un juge ou par un magistrat que vous pouvez glisser sous la porte. Je ne vous autorise pas à fouiller mes affaires en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis. Je souhaite exercer mes droits constitutionnels. Ces cartes sont disponibles aux citoyens aussi bien qu'aux non citoyens. Pour en savoir plus, visiter: https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights	Je ne vous autorise pas à entrer chez moi en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis, sauf si vous avez un mandat nominatif signé par un juge ou par un magistrat que vous pouvez glisser sous la porte. Je ne vous autorise pas à fouiller mes affaires en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis. Je souhaite exercer mes droits constitutionnels. Ces cartes sont disponibles aux citoyens aussi bien qu'aux non citoyens. Pour en savoir plus, visiter: https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights
Je ne vous autorise pas à entrer chez moi en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis, sauf si vous avez un mandat nominatif signé par un juge ou par un magistrat que vous pouvez glisser sous la porte. Je ne vous autorise pas à fouiller mes affaires en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis. Je souhaite exercer mes droits constitutionnels. Ces cartes sont disponibles aux citoyens aussi bien qu'aux non citoyens. Pour en savoir plus, visiter: https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights	Je ne vous autorise pas à entrer chez moi en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis, sauf si vous avez un mandat nominatif signé par un juge ou par un magistrat que vous pouvez glisser sous la porte. Je ne vous autorise pas à fouiller mes affaires en vertu des droits que me confère le 4e amendement à la Constitution des États-Unis. Je souhaite exercer mes droits constitutionnels. Ces cartes sont disponibles aux citoyens aussi bien qu'aux non citoyens. Pour en savoir plus, visiter: https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights